



Frais de scolarité bienfaiteurs

Les bienfaiteurs sont des parents qui s'engagent volontairement pendant toute une année scolaire à régler des frais de scolarité mensuels de Rs2.500 supérieurs à ceux prévalant.

Nous recommandons aux parents qui estiment en avoir les moyens de bien vouloir se porter volontaire pour cet effort de solidarité.

L'école a réussi à offrir la prestation de qualité que nous connaissons notamment grâce à des efforts substantiels de bénévoles, le soutien de mécènes et de compagnies du secteur privé mauricien.

Aussi, les parents qui peuvent supporter des frais de scolarité de bienfaiteurs continueront d'inscrire l'école dans l'esprit de solidarité qui a prévalu jusqu'ici et qui doit perdurer en vue des prochains développements nécessaires.

Pour que scolariser nos enfants à proximité de chez nous continue de coûter moins cher que ce qu'aurait coûté une scolarisation à l'École du Centre ou au Lycée La Bourdonnais, du fait notamment du coût du transport, l'École fait appel à la générosité des parents qui se sentent concernés par l'Éducation.

Nous vous rappelons que les membres du Comité de Gestion de l'École, bénévoles, continuent de solliciter régulièrement des aides pour le bien commun et que les entreprises du secteur privé mauricien ont répondu de manière significative à cet appel.

L'École espère que d'autres acteurs de la vie professionnelle et les parents actifs répondront favorablement à ces démarches.